Sur la politique du MESR

Allocution d'ouverture du Congrès SFC 94 Lyon-Villeurbanne, septembre 1994

Bernard Bigot* *professeur, chef de la Mission Scientifique et Technique au MESR*

Au nom de François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en cette Année de la chimie et au moment où s'ouvre votre congrès national, il m'appartient de saluer ici chaleureusement la Société Française de Chimie et son président, le professeur Marc Julia, et de souhaiter le meilleur succès à leur action. Vous comprendrez aisément que c'est à bien des titres que je me réjouis de l'honneur qui m'est fait d'être chargé de vous transmettre ces salutations et les souhaits de réussite du ministre. A titre personnel, je m'y associe pleinement et souhaite à votre réunion le plus complet succès.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a une conscience aiguë du rôle central que sont appelées à jouer les sociétés savantes telles que la vôtre dans la vitalité de notre recherche, de notre enseignement et de notre industrie. Elles sont des lieux uniques pour que se rencontrent les multiples acteurs de la communauté scientifique et technique nationale qui travaillent dans un domaine donné ou, plus généralement, sont intéressés à la progression de ses connaissances. Structures largement ouvertes à des débats qui peuvent prendre les formes les plus diverses, ces sociétés permettent que se tissent utilement des relations durables et vivantes, dans des cadres élargis, hors des impératifs strictement professionnels. Elles sont les relais indispensables pour que, au delà du cercle des spécialistes et des acteurs directs, soient mieux connus et compris les enjeux associés à telle ou telle activité. Elles jouent, enfin, un rôle essentiel pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes scientifiques et ingénieurs. Il convient absolument que nous préservions et développions ces sociétés savantes à l'image de ce que les grands pays scientifiques et industriels amis et concurrents font si bien, en particulier dans le domaine de la chimie. Soucieuses de l'intérêt du pays tout entier, mémoire vivante d'une communauté scientifique, elles sont appelées à être des interlocuteurs reconnus des pouvoirs publics, en veillant à leur faire part de leurs préoccupations face à telle ou telle évolution ou en formulant des propositions constructives pour que soit envisagé le traitement de tel ou tel problème qui se pose.

Elles se mobilisent traditionnellement aussi pour organiser des manifestations scientifiques très ouvertes et de grande qualité telle que celle qui nous réunit aujourd'hui sur ce campus de l'université Claude Bernard-Lyon I. Nous savons combien ces manifestations, outre leur important impact culturel, permettent de fructueux échanges de résultats et de points de vue. Nous sommes convaincus que la vôtre sera le lieu de débats approfondis qui font avancer la science et facilitent ses traductions techniques.

Nous savons, enfin, combien la vie même de ces sociétés repose sur une disponibilité gracieuse et un bénévolat. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer, en votre nom à tous, nos remerciements les plus vifs à tous ceux qui, en sus de leur activité professionnelle et familiale régulière, acceptent de consacrer une partie de leur temps, de leurs compétences et de leur énergie à cette animation associative si essentielle au bon fonctionnement de notre société toute entière. Cette disponibilité est d'autant plus à souligner que l'air du temps est plutôt au repli sur soi et à l'individualisme. Nous adressons ici tout particulièrement nos remerciements à l'ensemble des membres du comité d'organisation et du comité scientifique de ce congrès et à leurs présidents respectifs, M. Aymond Tranquard et M. Jean Baptiste Donnet. Nous ne doutons pas que les efforts qu'ils ont déployés seront largement récompensés par la qualité de vos travaux et la satisfaction que vous retirerez de votre séjour dans la région lyonnaise.

Le rapport sur la recherche française

Ce congrès vient à un moment important. Vous le savez, M. Fillon, quelques semaines à peine après avoir été nommé ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé en juin 1993 une consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française. Après une étape initiale au cours de laquelle un

* Professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon, chef de la Mission Scientifique et Technique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MESR/MST, 1, rue Descartes,
75231 Paris Cedex 05.
Tél. : (1) 46.34.35.35. Fax : (1) 46.34.38.95.

* NdlR : les titres sont de la rédaction.

groupe d'éminentes personnalités des mondes scientifique, technique et économique a élaboré un premier rapport d'orientation, lui-même soumis pour avis et commentaires aux responsables des grandes institutions scientifiques, des organismes de recherche, des universités et des organisations professionnelles, une étape de très large consultation a été engagée sur la base d'un texte revu et modifié en conséquence. Tiré à 60 000 exemplaires, ce rapport d'orientation a été débattu dans l'ensemble de la communauté scientifique du pays, en particulier à l'occasion de six colloques thématiques régionaux et de la réunion nationale de synthèse qui s'est tenue le 18 avril à Paris en présence du Premier ministre. Des contributions écrites, nombreuses et le plus souvent de grande qualité, ont été enregistrées. S'appuyant sur l'ensemble de ces travaux, M. Fillon a alors rédigé le rapport sur la recherche française qu'il a présenté devant le Parlement le 20 juin 1994 et qu'il présentera le 4 octobre devant le Sénat.

Dans ce rapport déjà très largement diffusé lui aussi et qui est bien évidemment à la disposition de tous, le ministre a proposé à la représentation nationale et au pays tout entier que soit retenu un certain nombre d'orientations essentielles afin que soit assurée la continuité de notre effort de recherche, pierre angulaire de notre rayonnement scientifique et culturel et de notre avenir économique et social. Douze points clés ont été recensés, au titre desquels je mentionnerai, eu égard à vos principales préoccupations, l'ardente nécessité de retrouver une vision stratégique, de mobiliser la recherche autour de priorités en veillant à un juste équilibre entre une recherche fondamentale solide et des objectifs de développement technologique, de renforcer et fédérer la recherche publique pour mieux réaliser le partenariat souhaité entre les acteurs de la recherche publique et les entreprises, de faciliter la mobilité des hommes et d'améliorer l'information scientifique et technique. Les avis positifs recueillis sur ces propositions auprès du parlement lors du débat du 20 juin, auprès de l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques et auprès de nombreux autres interlocuteurs ont conduit le ministre à arrêter dès maintenant un certain nombre de dispositions.

Création d'un comité d'orientation stratégique

L'une des dispositions prises est la création, dès cet automne, d'un Comité d'Orientation Stratégique, directement rattaché au ministre en charge de la recherche. Permanent, constitué de 15 membres siégeant à titre personnel et choisis en fonction de leur haute compétence et de leur capacité à promouvoir une vision globale en matière de recherche et de technologie, ce comité sera chargé d'informer et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de la stratégie nationale de recherche en vue de la meilleure utilisation de l'ensemble du budget civil de recherche et développement, soit actuellement quelque 53 GF. Les propositions et contributions de sociétés telles que la vôtre, exprimant, mais aussi dépassant les préoccupations sectorielles légitimes qui peuvent être les leurs, seront particulièrement précieuses pour que ce comité puisse prononcer ses recommandations en toute connaissance de cause. Ceci est particulièrement vrai de la Société Française de Chimie qui, avec l'Union des Industries Chimiques, fédère désormais la quasi-totalité des diverses composantes du secteur de la chimie, à la fois science et industrie. Votre rôle sera d'autant plus important que vous savez combien votre discipline, tout en ayant sa logique et sa dynamique propre, est le socle sur lequel sont amenées à s'appuyer bien d'autres sciences et d'autres industries. Que seraient, entre autres, de larges pans des sciences et technologies de l'information, des sciences et du génie mécaniques, des sciences biologiques et médicales, des secteurs des transports, de l'agro-alimentaire ou de l'énergie sans l'apport essentiel de la chimie ? L'important est donc de mieux voir comment peuvent s'articuler les différentes activités de recherche, comment peuvent se développer les partenariats et coopérations nécessaires et comment fixer les priorités des efforts afin de former un ensemble aussi équilibré et harmonieux que possible eu égard à un certain nombre des objectifs de notre société.

Des mesures à l'étude

Dans d'autres domaines, des actions précises sont engagées avec en gestation des mesures qui sont actuellement ou seront progressivement soumises pour avis et commentaires aux responsables des organismes, des universités et aux responsables des organisations professionnelles et syndicales. Permettez moi de vous faire part des informations les plus récentes sur quelques unes d'entre elles.

Un effort de concentration et de coordination

Ce qui caractérise aujourd'hui notre dispositif national de recherche publique, c'est sa diversité. Il ne compte pas moins de huit établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), six établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et plus de 150 universités, établissements d'enseignement supérieur et écoles d'ingénieurs, sans compter les fondations et instituts ou groupement d'intérêt public entièrement dévolus à la recherche. Afin de tirer le meilleur parti de cette diversité qui est en soi une richesse, un effort important de concertation et de coordination est à entreprendre. La mise en place dès 1995 de contrats quadriennaux uniques entre les universités, les grandes écoles et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représente, à cet égard, une avancée importante. Le traitement simultané au sein d'un même document contractuel des questions de formation, de recherche, de ressources humaines, de documentation, de relations internationales et de partenariat avec le monde socio-économique devrait permettre d'assurer une meilleure cohérence à la politique de développement de chacun des établissements en l'articulant précisément avec la politique nationale. De manière parallèle, mais dans un esprit et selon des modalités différentes, les contrats d'objectifs qui seront signés dès 1995, puis en 1996 entre certains organismes et leurs ministères de tutelle représenteront des instruments privilégiés pour améliorer cette vision stratégique qui nous fait actuellement défaut et mettre en œuvre les dispositifs de concertation et de coopération intra- ou interorganismes et entre les organismes et les établissements universitaires qui s'avèrent de plus en plus nécessaires.

Une réflexion pour adapter l'organisation du CNRS

Vous le savez, dans le cadre de ces grandes orientations retenues par le rapport sur la recherche française et sous l'impulsion de son nouveau directeur général, M. Guy Aubert, le CNRS est actuellement engagé dans un important effort de réflexion afin de rechercher quelles sont les adaptations de son organisation qui peuvent lui permettre de développer sa capacité d'affirmer ses choix stratégiques, d'amplifier sa dynamique scientifique interne et de renforcer ses coopérations avec ses différents partenaires, universités, autres organismes, entreprises. Sans qu'à ce jour ne soit arrêtée aucune disposition particulière et laissant la pleine responsabilité au CNRS de vous informer en détail de ses travaux, il m'est possible de vous préciser une des voies qui est actuellement explorée.

Le point important serait l'accroissement très significatif du nombre des programmes et des volumes financiers et ressources humaines qui y seraient consacrés, y compris par l'apport de partenaires non-CNRS. Ces programmes pluriannuels sur la définition générale desquels, dans leur phase d'élaboration, la communauté scientifique elle-même serait largement invitée à se mobiliser avant de se mobiliser à nouveau au moment des appels d'offres qui y seraient associés, ces programmes devraient donc permettre une mise en œuvre plus aisée d'une politique scientifique dynamique en bonne articulation avec la stratégie nationale et associant sans discrimination, selon les besoins, toutes les composantes de l'organisme et des partenaires rassemblées au sein des UMR et des URA.

On peut dès maintenant aisément imaginer plusieurs grands programmes sur certaines problématiques propres à la communauté des chimistes et d'autres où les chimistes dans une association fructueuse avec des physiciens, des biologistes, des automaticiens, des historiens, des géologues, des astrophysiciens ou d'autres encore, se mobiliseraient en vue d'atteindre un objectif scientifique commun. En complément de cette voie des programmes, le CNRS développerait essentiellement son partenariat au travers des UMR, fondées sur des objectifs scientifiques clairs et une définition précise des moyens consolidés apportés par les partenaires. Pour ce qui concerne les universités, ces projets d'UMR pourraient être inscrits dans le cadre d'un contrat global avec le CNRS, en bonne articulation avec les contrats quadriennaux uniques que ces mêmes universités signent avec le MESR. Comme dans la présente structure cohabiteraient donc des départements et des programmes en renforçant l'importance accordés à ceux-ci parce qu'ils offriraient la plus grande capacité de mobilisation dynamique de la communauté scientifique, sur des objectifs renouvelés, hors des clivages sectoriels existants. Mais c'est au travers des départements que continueraient à être distribués les moyens récurrents dans les UPR et les UMR qui permettraient au CNRS la systématique des approfondissements disciplinaires et la permanence des actions à long terme.

La conséquence logique de ce schéma pourrait être la mise en place de trois grands départements, le département des sciences humaines et sociales, le département des sciences de la vie et le département des sciences de la matière et de l'ingénierie au sein duquel l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité de la partie chimie des UPR et UMR aurait vocation à se retrouver. Il est clair que ce dernier département, le plus important des trois en terme de volume, requierait une organisation spécifique. M. Aubert, comme il en a fait part à tous les directeurs de laboratoire dans un récent courrier, a chargé M. Jean Charvolin, ancien directeur de l'ILL, de mener avec l'ensemble des communautés concernées les études nécessaires à la définition de cette organisation. Une possibilité, au sein de ce département, serait la mise en place de directeurs scientifiques thématiques, plus particulièrement en charge de tel ou tel secteur ou sous-secteur disciplinaire. L'importance de cette évolution n'échappera à personne. Il convient en conséquence que la communauté des chimistes participe activement à ces études dans un esprit ouvert et soit une force de propositions.

La chimie n'a rien à redouter a priori d'une telle perspective. On peut même penser que, parce que, pour les raisons évoquées à l'occasion de la mise en place du comité stratégique, la chimie est en position centrale pour interagir constructivement avec les autres sciences, elle peut se trouver renforcée par la coexistence au sein d'un même département avec un grand nombre des autres spécialités avec lesquelles elle travaille déjà tout naturellement. Science à part entière avec une dynamique et une logique propres qui n'ont aucune raison de s'affaiblir, la chimie aura la possibilité de s'affirmer au travers la mise en place d'UMR ou de programmes de grande ampleur propres à la discipline ou associant les diverses communautés du département des sciences de la matière et de l'ingénierie, du département des sciences de la vie ou du département des sciences humaines et sociales.

Bien évidemment, cette présentation du projet élaboré par le CNRS est très incomplète et ne saurait répondre aux diverses interrogations que les uns ou les autres peuvent légitimement se poser. Le directeur général du CNRS a présenté ce schéma aux présidents des différentes sections du comité national, il y a un peu plus d'une semaine, et aux représentants de la conférence des présidents d'université hier même. Leurs réactions engagent à poursuivre les études. Ce schéma, qui permet une mise en place progressive entre les structures existantes et l'organisation projetée, peut créer une nouvelle dynamique au sein du CNRS lui-même et, plus largement, en raison du poids de cet EPST dans notre dispositif de recherche publique. Il mérite étude approfondie. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite vivement que cette étude soit menée à bien dans les meilleurs délais et qu'éventuellement des schémas alterna-

Sigles utilisés

- CMST : Chef de la mission scientifique et technique
- DGRT : Directeur général de la recherche et de la technologie
- EPIC :Établissement public à caractère industriel et commercial
- EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique
- ILL : Institut Max Von Laue - Paul Langevin (Grenoble)
- MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- UMR : Unités mixtes de recherche
- UPR : Unités propres de recherche
- URA : Unités de recherche associée

tifs émergent s'il apparaît que d'autres voies sont plus appropriées pour atteindre les mêmes objectifs.

Recrutement des enseignants et chercheurs

Outre ce chantier extrêmement important, un des enjeux majeurs auquel est et sera confronté dans les dix années à venir le dispositif de recherche publique concerne la gestion de l'emploi scientifique. Le renouvellement massif des corps universitaires et des corps de chercheurs et d'ingénieurs de recherche appelle ici encore une réflexion approfondie et des mesures claires. En écho au rapport de la commission présidée par le recteur Quenet sur la condition des enseignants chercheurs dans les établissement d'enseignement supérieur, M. François Fillon a récemment indiqué qu'il retenait le principe de la nouvelle procédure de recrutement des universitaires proposée. Deux projets de décrets, qui visent à aménager le fonctionnement des commissions de spécialistes d'établissement et du comité national des universités, en facilitant la meilleure prise en compte de la dimension recherche des candidatures par une meilleure interaction avec les chercheurs des organismes, ont été récemment transmis aux universités et aux organisations syndicales pour avis et commentaires. Très prochainement, le projet de décret relatif à la nouvelle procédure de recrutement elle-même sera soumis aux mêmes interlocuteurs.

La réforme des classes préparatoires scientifiques

Voilà quelques informations importantes, au cœur de l'actualité, que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitait vous transmettre ce matin à l'occasion de votre congrès qui rassemble une large fraction de la communauté françaises des chimistes, que ceux-ci appartiennent aux organismes nationaux, aux universités et écoles ou aux entreprises.

Bien d'autres chantiers qui vous intéressent fortement sont ouverts. Il ne m'est pas possible de les aborder ici, même à grands traits. Je voudrais juste mentionner celui de la réforme des classes préparatoires scientifiques où avec la création de la filière physique-chimie, conçue sur l'ensemble des deux années avec des horaires importants consacrés à la formation en chimie et plus particulièrement à la formation expérimentale et à l'apprentissage d'une approche globale des problèmes concrets, a été mis en place un dispositif à même de mieux répondre aux besoins des écoles de chimie et par là même de la profession.

Conclusion

Les perspectives ainsi tracées ont vocation à améliorer progressivement et avec le concours de tous les conditions de fonctionnement de notre dispositif national de recherche et de formation au sein duquel vous savez quelle place éminente a la chimie. Il est en effet toujours nécessaire d'avoir présente à l'esprit l'importance quantitative (15 %) et qualitative que représente la science chimique dans notre dispositif de recherche publique ou privée et de souligner que les performances de l'industrie chimique française nous place au 5e rang mondial des pays producteurs et au 3e des pays exportateurs du secteur.

C'est la raison pour laquelle il me semble que, sans relâcher vos efforts d'une production scientifique de grande qualité, il importe que vous investissiez dans ces dispositions nouvelles qui vous sont offertes.

En tant que chimiste, nous sommes mieux à même de comprendre l'importance de ce que l'on appelle la problématique de la formulation, cet art de faire coexister au sein d'une même préparation des produits réputés mutuellement incompatibles. Cet art, comme vous le savez, devient d'ailleurs de plus en plus une science grâce au progrès dans la connaissance des phénomènes qui les régissent. Puisse l'ensemble de notre communauté scientifique nationale, et plus largement l'ensemble de notre société, y compris ses plus hauts responsables, s'ouvrir à cet art et à cette science de la formulation. Vous mesurez à cette perspective la responsabilité qui serait la vôtre si notre société toute entière requérait que vous leur fassiez partager votre savoir dans ce domaine de la réunion opérationnelle des entités réputées incompatibles. Faut-il voir quelques présages au fait que le DGRT et le CMST soient présentement tous deux chimistes ?

Avant de conclure, permettez moi de saluer la mémoire de Lavoisier à l'occasion du bicentenaire de sa mort dans les tristes conditions que vous savez. D'une certaine manière, Lavoisier est un exemple intéressant dans les circonstances présentes puisqu'il s'était essayé à partager son temps entre des activités scientifiques de très haut niveau et de lourdes responsabilités sociales. Si sur certains plans son succès fut éclatant, sur d'autres il fut, pour le moins, partagé. Ceci ne doit certes pas nous décourager, car l'on peut espérer que les chimistes que nous sommes auront une autre fin.